FORMULAIRE D'INSCRIPTION PACKS

BODYRISE

BodyRise | Julien Arriola
Imp. de la Maladaire 1 | 1680 Romont
079 306 28 13 | info@bodyrise.ch
www.bodyrise.ch

Merci de remplir ce formulaire pour confirmer ton inscription à BodyRise et de nous le renvoyer par email à info@bodyrise.ch ou par courrier adressé à : BodyRise | Impasse de la Maladaire 1 | 1680 Romont. La signature et le premier paiement sont obligatoires pour valider ton inscription.

COORDONNÉES

Nom et Prénom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ NPA et Lieu : _____

Email : _____ Date de naissance : _____

N°AVS : _____ Contact d'urgence : (nom / prénom / téléphone) _____

CHOIX DE PRESTATION(S)

(à cocher + préciser la durée ou la formule choisie - possibilité de choisir plusieurs prestations)

- ☐ **Coaching privé** — Validité : 12 mois
  - ☐ 1 séance (CHF 120.00)
  - ☐ 10 séances (CHF 900.00)
  - ☐ 20 séances (CHF 1600.00)
- ☐ **Cours en petit groupe** — Validité : 12 mois
  - ☐ 10 cours (CHF 190.00)
  - ☐ 20 cours (CHF 360.00)
- ☐ **Open gym (packs séances)** — Validité : 12 mois
  - ☐ 10 entrées (CHF 190.00)
  - ☐ 20 entrées (CHF 360.00)
  - ☐ 30 entrées (CHF 510.00)

RÉDUCTIONS APPLICABLES

Étudiants / apprentis / AVS / AI :	10% (sur présentation d'un justificatif)
Couple :	5% (uniquement si inscription simultanée)
3+ personnes du même foyer :	5% (uniquement si inscription simultanée)

☐ J'ai le droit à une réduction

La réduction ne sera accordée qu'après présentation du justificatif correspondant. Sans justificatif, le tarif normal s'applique.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Merci d'effectuer le paiement via le QR code ci-contre, en indiquant ton nom, prénom et le type de prestation choisie dans les remarques du virement.

Pour les abonnements mensuels (BodyRise et Open gym), seule la première échéance est due lors de l'inscription.

Ce paiement, accompagné de la signature du formulaire, valide définitivement ton inscription.

BodyRise
1680 Romont
CH22 0076 8300 1794 4840 6

Pour les formules non mensuelles, un paiement en plusieurs fois est possible sur demande.

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales ainsi que le règlement interne de BodyRise (voir au verso).

Date : _____

Signature : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES

BODYRISE

BodyRise | Julien Arriola
Imp. de la Maladaire 1 | 1680 Romont
079 306 28 13 | info@bodyrise.ch
www.bodyrise.ch

1. OBJET

Les présentes conditions générales définissent les droits et obligations liant le client (ci-après « l'adhérent ») et BodyRise. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions ainsi que du règlement interne affiché dans la salle.

2. CONCLUSION DU CONTART

- Le contrat est conclu, et l'inscription validée, à la réception par BodyRise du formulaire d'inscription dûment complété et signé ainsi que du paiement de la première échéance.
- En signant le formulaire, l'adhérent confirme avoir pris connaissance et accepté la formule choisie, la durée d'engagement, le prix total du contrat et le caractère ferme de cet engagement.
- Les abonnements, forfaits et packs sont strictement personnels. Ils ne sont ni cessibles, ni transmissibles, ni partageables avec un tiers.
- L'adhérent doit être âgé de 16 ans révolus. Pour les mineurs, la signature du représentant légal est obligatoire ; celui-ci répond solidairement du paiement.

3. DURÉE ET CARACTÈRE FERME DE L'ENGAGEMENT

- Tout abonnement et tout forfait est conclu pour une durée déterminée et ferme, qui court dès la date de début indiquée sur le formulaire d'inscription.
- L'abonnement ne peut pas être résilié avant son échéance. L'adhérent reste débiteur de l'intégralité du prix convenu pour la durée choisie, quelles que soient l'utilisation effective qu'il fait des prestations, ses absences, son inactivité ou sa décision de cesser de fréquenter la salle.
- Le paiement échelonné en mensualités constitue une simple facilité de paiement accordée par BodyRise. Il ne divise pas le contrat en périodes mensuelles indépendantes et ne confère aucun droit de résiliation mensuelle.
- Les prestations réglées ne sont pas remboursables. Aucun report, aucune suspension et aucune réduction de prix ne sont accordés, sous réserve de l'article 9.
- Les réductions (étudiants, apprentis, AVS/AI, couple, foyer) ne sont accordées que sur présentation du justificatif correspondant lors de l'inscription. Si la condition donnant droit à la réduction disparaît en cours de contrat, le tarif normal s'applique dès l'échéance suivante.

4. PRIX TOTAL ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Le prix total du contrat correspond à la mensualité convenue multipliée par le nombre de mois de la durée choisie. Ce montant est indiqué sur le formulaire d'inscription et constitue le montant dû par l'adhérent pour l'ensemble de la période d'engagement.
- Pour les abonnements mensuels et les forfaits annuels, la première échéance est due lors de l'inscription. Les échéances suivantes sont payables d'avance, avant le début de chaque période mensuelle.
- Le paiement s'effectue par virement ou QR-code, en indiquant le nom, le prénom et la prestation choisie dans les remarques du virement.
- Les packs de séances sont payables intégralement à l'achat. Un paiement en plusieurs fois est possible sur demande et moyennant accord écrit de BodyRise ; le montant total reste dû dans tous les cas.
- BodyRise peut adapter ses tarifs. Les nouveaux tarifs ne s'appliquent jamais à une période d'engagement en cours : ils ne prennent effet qu'à compter du renouvellement ou d'un nouveau contrat.

5. UTILISATION ANTICIPÉE DU CONTINGENT (BODYRISE 40 / 100 / 160 ET BODYCOACH 104 / 120 / 140)

- Ces formules donnent droit à un contingent annuel de séances, mis à disposition de l'adhérent pour une période de 12 mois, sans répartition mensuelle imposée. L'adhérent peut ainsi consommer ses séances au rythme qui lui convient, sous réserve des places disponibles.
- En contrepartie de cette souplesse, l'épuisement total du contingent avant le terme des 12 mois ne met fin ni au contrat, ni à l'obligation de paiement. Le prix total du contrat, tel que défini à l'article 4, demeure dû dans son intégralité jusqu'au terme des 12 mois.
- *Exemple : un adhérent souscrit un forfait BodyRise 100 le 1er janvier (prix total CHF 1'908.00, soit 12 × CHF 159.00) et consomme ses 100 cours au 31 mai. Les sept mensualités restantes, soit CHF 1'113.00, demeurent dues.*
- Dans cette situation, l'adhérent choisit entre :
  a) poursuivre le paiement des mensualités jusqu'au terme des 12 mois, selon l'échéancier convenu ; ou
  b) solder immédiatement le montant restant dû en un seul versement.
- Aucun rabais, aucun escompte et aucune remise ne sont accordés en cas de paiement anticipé du solde.
- Une fois son contingent épuisé, l'adhérent peut acquérir des séances supplémentaires (packs de séances ou coaching privé) aux tarifs en vigueur. Ces acquisitions constituent des prestations distinctes et ne viennent en aucun cas en déduction du solde restant dû au titre du forfait.
- À l'inverse, le contingent non utilisé au terme des 12 mois est perdu. Il n'est ni reporté, ni prolongé, ni remboursé, ni converti en une autre prestation, et ne donne droit à aucune réduction du prix total.
- **L'adhérent reconnaît expressément avoir compris et accepté la présente clause en apposant sa signature à l'endroit prévu à cet effet sur le formulaire d'inscription.**

6. RETARD ET DÉFAUT DE PAIEMENT

- En cas de retard de paiement, BodyRise adresse un rappel à l'adhérent. Dès le deuxième rappel, des frais de CHF 20.00 par rappel sont facturés.
- Si une échéance demeure impayée plus de 30 jours après une mise en demeure écrite, la totalité du solde du prix total devient immédiatement exigible et peut être réclamée en une seule fois, sans autre avis.
- Les montants en retard portent intérêt au taux de 5 % l'an dès la mise en demeure, conformément à l'art. 104 CO.
- BodyRise peut suspendre l'accès aux prestations et désactiver le code d'accès tant que le retard subsiste. Cette suspension ne libère pas l'adhérent de son obligation de paiement et ne prolonge pas la durée du contrat.
- Les frais de recouvrement et de poursuite sont à la charge de l'adhérent, dans la mesure permise par la loi.

7. RETARD ET DÉFAUT DE PAIEMENT

- En cas de retard de paiement, BodyRise adresse un rappel à l'adhérent. Dès le deuxième rappel, des frais de CHF 20.00 par rappel sont facturés.
- Si une échéance demeure impayée plus de 30 jours après une mise en demeure écrite, la totalité du solde du prix total devient immédiatement exigible et peut être réclamée en une seule fois, sans autre avis.
- Les montants en retard portent intérêt au taux de 5 % l'an dès la mise en demeure, conformément à l'art. 104 CO.
- BodyRise peut suspendre l'accès aux prestations et désactiver le code d'accès tant que le retard subsiste. Cette suspension ne libère pas l'adhérent de son obligation de paiement et ne prolonge pas la durée du contrat.
- Les frais de recouvrement et de poursuite sont à la charge de l'adhérent, dans la mesure permise par la loi.

8. RENOUVELLEMENT ET FIN DU CONTRAT

- En cas d'incapacité médicale de plus de 30 jours consécutifs empêchant la pratique sportive, attestée par un certificat médical, ou en cas de grossesse, l'adhérent peut demander la suspension de son contrat. La durée du contrat et l'échéancier de paiement sont alors reportés d'une durée équivalente. La suspension est limitée à 6 mois au total par contrat. La demande doit être adressée par écrit, accompagnée du justificatif, dans les 30 jours suivant la survenance de l'événement. La suspension prend effet le premier jour du mois suivant la demande et n'a pas d'effet rétroactif.
- En cas de déménagement à plus de 30 km de la salle, attesté par une attestation de domicile, BodyRise peut accepter une résiliation anticipée moyennant le paiement d'une indemnité correspondant à 50 % du solde restant dû.
- En dehors des cas visés aux art. 9.1 à 9.3, aucun motif — notamment manque de temps, changement d'horaires professionnels, perte de motivation, blessure de courte durée, voyage ou séjour à l'étranger — ne justifie une résiliation anticipée, une suspension ou une réduction du prix.

9. RÉSERVATIONS

- Toutes les réservations s'effectuent via l'application.
- **Open Gym :** accessible tous les jours de 06h00 à 22h00, sauf pendant les cours en petit groupe (planning publié sur le site, les réseaux sociaux et l'application). Réservation par tranche d'environ 1 heure, ouverte 60 jours à l'avance. Maximum 4 personnes en même temps.
- **Cours en petit groupe :** maximum 5 personnes par cours, réservables jusqu'à 30 minutes avant le début, dans la limite des places disponibles. Le calendrier est ouvert 30 jours à l'avance. Les cours ont lieu même si une seule personne est inscrite.
- **BodyRise 1, 2 et 3 :** ces abonnements donnent accès au nombre de séances prévu par la formule, mais ne garantissent pas une place dans un cours déterminé. Les séances non utilisées ne peuvent être ni reportées, ni cumulées, ni transférées à la semaine suivante.
- **BodyRise 40, 100, 160 :** Ces abonnements donnent accès au nombre de séances prévu par la formule, mais ne garantissent pas une place dans un cours déterminé. Les réservations sont soumises aux places disponibles au moment de la demande. Les séances non utilisées au terme du contrat sont perdues : elles ne peuvent être ni reportées sur un nouveau contrat, ni cumulées, ni transférées à un tiers, ni remboursées, et ne donnent droit à aucune réduction du prix total.
- **Coaching privé :** réservation possible jusqu'à 48 heures avant la séance, en accord avec le coach. Calendrier ouvert 60 jours à l'avance.
- **BodyCoach 104, 120, 140 :** réservation possible jusqu'à 48 heures avant la séance, en accord avec le coach. Calendrier ouvert 60 jours à l'avance. Ces abonnements donnent accès au nombre de séances prévu par la formule. Les séances non utilisées au terme du contrat sont perdues : elles ne peuvent être ni reportées sur un nouveau contrat, ni cumulées, ni transférées à un tiers, ni remboursées, et ne donnent droit à aucune réduction du prix total.

10. ANNULATION ET ABSENCE

- Toute séance de coaching privé doit être annulée au moins 24 heures à l'avance ; tout cours en petit groupe au moins 2 heures à l'avance. Passé ce délai, la séance est considérée comme due et décomptée du contingent ou du pack.
- En cas de force majeure (maladie soudaine, accident, conditions météorologiques rendant les déplacements dangereux), l'annulation peut être acceptée sans frais, à condition d'en informer BodyRise dans les meilleurs délais.
- Les absences non justifiées ou annoncées hors délai ne donnent lieu à aucun remboursement, report ou compensation.

11. ACCÈS À LA SALLE

- L'accès est strictement réservé aux adhérents disposant d'un contrat en cours de validité et à jour de leurs paiements.
- Le code d'accès est strictement personnel et non transmissible. Toute transmission du code à un tiers entraîne la résiliation immédiate du contrat, sans remboursement et sans que cela ne libère l'adhérent du paiement du solde du prix total.

12. RESPONSABILITÉ ET APTITUDE

- L'adhérent atteste être en bonne santé et apte à la pratique sportive. Un certificat médical est recommandé avant toute reprise d'activité.
- Avant le début de toute prestation, un formulaire d'anamnèse (questionnaire santé et habitudes de vie) est transmis à l'adhérent, qui doit le compléter de manière exacte et sincère. Ce document permet d'adapter l'accompagnement et de réduire les risques liés à la pratique sportive.
- BodyRise décline toute responsabilité en cas d'accident, blessure ou dommage résultant d'une utilisation inappropriée des installations, du non-respect des consignes ou du règlement interne, ainsi qu'en cas de fausse déclaration ou d'omission dans le formulaire d'anamnèse.
- L'adhérent est responsable de son assurance accident et maladie, ainsi que des dommages qu'il pourrait causer, volontairement ou par négligence, aux installations, aux équipements ou à des tiers.
- BodyRise ne répond pas des objets personnels perdus, oubliés ou volés dans la salle.

13. RÈGLEMENT INTERNE

- L'adhérent s'engage à respecter le règlement interne affiché dans la salle (hygiène, sécurité, comportement, utilisation des installations).
- En cas de non-respect grave ou répété, BodyRise se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'adhérent, sans remboursement. Le solde du prix total reste dû.

14. DONNÉES PERSONNELLES

- Les données collectées (coordonnées, données de facturation, formulaire d'anamnèse) sont traitées conformément à la loi fédérale sur la protection des données et utilisées uniquement pour la gestion des contrats, la facturation et la communication entre BodyRise et l'adhérent.
- Elles ne sont pas transmises à des tiers, sous réserve des prestataires nécessaires à l'exploitation (application de réservation, comptabilité, recouvrement) et des obligations légales.
- L'adhérent peut en tout temps demander l'accès, la rectification ou la suppression de ses données, sous réserve des durées de conservation légales.

15. VIDÉOSURVEILLANCE

- La salle d'entraînement est placée sous vidéosurveillance pour des raisons de sécurité et de protection du matériel. Les enregistrements sont conservés pour une durée limitée et ne sont accessibles qu'à la direction.

16. RETARDS ET INTERRUPTIONS

- Tout retard de l'adhérent réduit d'autant la durée de la séance, sans remboursement ni prolongation.
- En cas d'interruption ou d'annulation par BodyRise (maladie du coach, fermeture exceptionnelle), la séance est reportée ou remplacée, sans droit à remboursement.
- BodyRise peut fermer la salle durant les jours fériés et pendant des périodes de vacances annoncées à l'avance, sans que cela n'ouvre droit à une réduction de prix, l'Open Gym restant accessible sauf indication contraire.

17. COMMUNICATION OFFICIELLE

- Les informations officielles, changements d'horaires, rappels et annonces sont communiqués par e-mail, SMS ou via l'application.
- L'adhérent est responsable de fournir des coordonnées correctes et de les tenir à jour. Toute communication envoyée à la dernière adresse communiquée est réputée valablement notifiée.

18. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

- BodyRise se réserve le droit de modifier les présentes CG et le règlement interne. Les adhérents en sont informés par affichage ou communication électronique au moins 30 jours à l'avance.
- Les modifications ne s'appliquent pas à une période d'engagement en cours, sauf si elles sont favorables à l'adhérent.

Durée d'engagement : _____ mois | Début : ____ / ____ / _____ | Fin : ____ / ____ / _____

Mensualité : CHF _____ × _____ mois= Prix total du contrat : CHF _____

«Je reconnais devoir à BodyRise le prix total indiqué ci-dessus pour la durée d'engagement choisie. Je sais que mon contrat ne peut pas être résilié avant son échéance et que, pour les forfaits BodyRise 40 / 100 / 160 et BodyCoach 104 / 120 / 140, l'utilisation de l'ensemble de mes séances avant la fin des 12 mois ne met fin ni au contrat ni à mon obligation de payer le solde (art. 4, 5 et 6 des conditions générales).

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

Je reconnais avoir lu, compris et accepté les présentes conditions générales ainsi que le règlement interne de BodyRise.

Date : _____ Signature : _____